

# Avis public

## 2<sup>e</sup> assemblée publique de consultation

### Projet de modification au schéma d'aménagement

**AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité régionale, que :

1<sup>o</sup> Lors d'une séance ordinaire tenue le 23 novembre 2011, le conseil de la MRC de Rivière-du-Loup a adopté, par résolution, le projet de règlement numéro 181-11 visant à modifier les règlements numéros 52-87, 61-88 et 65-88 et les amendements subséquents relatifs au schéma d'aménagement;

2<sup>o</sup> L'objet du règlement numéro 181-11 est d'agrandir de 28,4 hectares, au schéma d'aménagement, le périmètre d'urbanisation de la Ville de Rivière-du-Loup à même une partie de l'aire d'affectation agricole, au sud de la rue Léo-Bourgoin, tel qu'illustré au croquis numéro 1, et à réduire ce périmètre d'urbanisation de 74,1 hectares en affectant à l'aire forestière une bande de terrain située au sud de la voie ferrée, dans le parc industriel de la ville, tel qu'illustré au croquis numéro 2;

3<sup>o</sup> Une 2<sup>e</sup> assemblée publique de consultation, rendue nécessaire parce que les municipalités locales n'ont pas été en mesure de rendre disponibles les documents sur ce projet de règlement avant la 1<sup>re</sup> assemblée, aura lieu aux date, heure et lieu suivants :

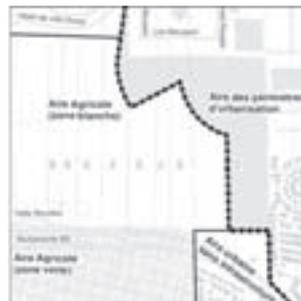
**Date et heure :**           **Jeudi le 19 avril 2012, 18 h 45**

**Lieu :**                       **Salle Émilien-Michaud, préfecture de la MRC  
310, rue Saint-Pierre à Rivière-du-Loup**

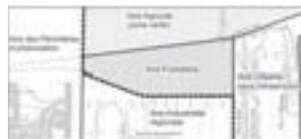
Au cours de cette assemblée publique, la Commission de consultation formée par le conseil de la MRC entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

4<sup>o</sup> Ce projet de règlement, de même que tous les documents qui l'accompagnent peuvent être consultés à la préfecture de la MRC de Rivière-du-Loup, au 310, rue Saint-Pierre à Rivière-du-Loup, ainsi qu'au bureau de chaque municipalité locale.

**DONNÉ À RIVIÈRE-DU-LOUP,  
CE VINGT-HUITIÈME JOUR DE MARS 2012**



Croquis 1- Agrandissement de l'aire du périmètre d'urbanisation proposé par le règlement no 181-11



Croquis 2- Réduction de l'aire industrielle régionale proposée par le règlement no 181-11

**Le directeur général et secrétaire-trésorier  
Raymond Duval, urb.**